



Suspension de permis

Par ludo2704

bonjour. mon fils a eu une suspension de permis de 4 mois au mois de juin pour excès de vitesse. il a reçu un premier courrier de la préfecture avec une suspension de 4 mois . puis un courrier du tribunal ou il est écrit 4 mois et 312 euros d amende .ma question est la suivante : la peine de la préfecture et cumulable avec celle du tribunal $4+4= 8$ mois ? d avance merci.

Par lavigie

Bonjour

Puisque même durée :

La durée de suspension judiciaire de permis se confond avec la durée de suspension administrative en cours.

il n'aura donc pas a remettre son permis si convocation par OPJ

Pour récupérer son permis a la fin des 4 mois de la date de rétention , il doit passer une visite médicale avec un médecin agréé préfecture, prendre rendez vous des maintenant si pas fait .